



COMMUNE DE DROM

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du lundi 6 juillet 2020

n° 03

Nombre de membres en exercice ...	11	<u>Présent(e)s</u> :	Florence BLATRIX CONTAT, Michel GUILLOT, Isabelle PONCET, Bernard LARRUAT, Michel DUPONT, Annabelle TANESIE, Denis BOLLACHE, Marie-Thérèse CORRETEL, Yvan HERTRICH, Fanette DROMARD, Maud BROCHARD.
Nombre de présents	11		
Nombre de votants	11		
Quorum	6		
Date de la convocation	01-07-2020		
Secrétaire de séance	Isabelle PONCET	<u>Absent(e)s</u> :	Néant
		<u>Excusé(e)s</u> :	néant

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h et constate que le quorum est atteint.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Isabelle PONCET est désignée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 est approuvé à **L'UNANIMITE**.

Délibération n° 1 : Grange Grandpierre – Rétrocession à la Commune

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'EPF de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement cadastré A n° 165 et 166, par acte authentique en date du 6 octobre 2016.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la commune de Drom s'est engagée à racheter ce bien au terme de 4 années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à 61 488,59 € HT, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 60 000 € et des frais d'acquisition supportés par l'EPF lors de l'acquisition d'un montant de 1 488,59 €, frais d'acte notarié en sus.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2020 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année. Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Drom, du tènement cadastré A n° 165 et 166, au prix de 61 488,59 € HT selon les modalités exposées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

Délibération n° 2 : Convention de servitude Enedis, Centrale Photovoltaïque :

La société Enedis, sise Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, doit intervenir sur une parcelle communale cadastrée A 1704 afin de permettre le raccordement électrique

de la centrale photovoltaïque.

La commune de Drom, concède à Enedis un droit de servitude sur la parcelle A 1704 située au lieu-dit « Vers la Borne ».

La société Enedis pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention réglementant les droits d'accès consentis à Enedis. La convention prendra effet à la date de signature par les parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.

ACCEPTE l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 20 euros.

Délibération n° 3 : Commission Communale des Impôts Directs :

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 26 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal, une liste de 24 noms.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la liste de 24 noms proposée.

Délibération n° 4 : Atténuation des charges de chauffage des locataires des T3 et T5 :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes pannes répétées de la chaudière à bois déchiqueté communale alimentant les logements locatifs communaux T3 et le T5.

Il a été relevé environ 69 jours de pannes sur les périodes de chauffe 2019/2020.

Considérant que ces pannes ont été pénalisantes pour les locataires, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un allègement de 2,5 mois de charges pour les locataires du T5 et du T3, étant donné que ces charges sont mensualisées et réajustées en fin de période de chauffe.

Ceci représente pour le T5 une atténuation de : $80 \text{ €} \times 2,5 = 200 \text{ €}$ et de $65 \text{ €} \times 2,5 = 163 \text{ €}$ pour le T3.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition décrite ci-dessus,

AUTORISE Mme le Maire à procéder à la régularisation.

Délibération n° 5 : Location du T3, changement de locataire :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. DONIN et Mme BOURRET (locataire du T3) nous ont annoncé leur départ du logement communal T3 de la Cure au 25 août 2020.

Suite à cette information, la commune a entrepris des démarches afin de rechercher de nouveau locataire.

Nous avons 4 personnes intéressés dont 2 ont déposés un dossier.

Après consultation des dossiers, Mme le Maire propose la candidature de Mme ANNINO Julie pour la location du T3.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE, de louer le logement T3 de la cure à Mme ANNINO Julie,

AUTORISE Mme le Maire à faire les démarches nécessaires pour louer le logement aux personnes choisies,

DECIDE de louer l'appartement à partir du 1^{er} août 2020.

Questions diverses :

- Carrières Guinet : après des échanges avec la préfecture, les engagements du propriétaire, en pièce jointe, figureront dans l'arrêté les engagements de l'exploitant sous forme de visa, en développant le propos dans les « considérant » ;
- Diagnostics immobiliers T3 : les diagnostics immobiliers réglementaire sont en cours de réalisation par la société ABAXE (235 €) ;
- Débroussaillage « chemin de l'eau » : un devis à été demandé à M. Rouabah pour le débroussaillage du chemin : 544 € ;
- RGPD : Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD ») est, entré en vigueur depuis le 25 mai 2018.
Le RGPD renforce les obligations en matière de transparence des traitements et de respect des droits des personnes. Il met en place une logique de « responsabilisation » de l'ensemble des acteurs dont le responsable de traitement (= la collectivité) est le chef d'orchestre.
Il est obligatoire de désigner un Délégué à la protection des données (la commune à désigner Mme Sylvie Vernoux via le service mutualisé de la CA3B).
Il est demandé aux élus de compléter un formulaire nous permettant de collecter leurs données personnelles.
- Jardins partagés : le compte-rendu de la réunion organisée est présenté par Mme Tanesie.
- Référent ambroisie : le Conseil Municipal désigne, M. Bernard LARRUAT, référent Ambroisie de la Commune.
- Tour de l'Ain le 7 août : le tour de l'Ain traversera la commune le 7 août ver 13 h30. Un appel aux bénévoles sera diffusé dans le Petit Dromadaire.

Une réunion de la commission Vie associative se tiendra le 17 juillet à 18 h afin d'organiser les animations.

- Tour de France 18 septembre : le tour de France passera au Col de France le 18 septembre.
- CROP : le CROP organise ses premières rencontres photographiques à Drom les 10 et 11 octobre :
 - vernissage le samedi 10 octobre à 11h suivi d'un pot amical offert par la Commune.
 - mise à disposition gratuite de la salle polyvalente (à partir du vendredi en début d'après-midi après la fin de la cantine scolaire jusqu'au dimanche soir),
 - utilisation du terrain communal de la grange pour le parking,
 - pour expositions des photographes : accord pour l'utilisation de la grange communale, du préau de l'école, du lavoir, ainsi que de l'église en accord avec Monsieur le curé desservant (le Père Emmanuel Kabemba sera remplacé fin août par le Père Donatien Mbala).
 - Demande d'installer l'accueil du public dans l'abribus à côté de la grange
- Ecole :
 - Une commande de 3 tables réglables avec casiers à été passée pour 465 €,
 - Reprise de la semaine à 4 jours à partir de la rentrée 2020 (horaires : 9h/12h - 13h30/16h30),
 - L'effectif sera de 16 élèves.
- Masques : suite aux différentes commandes de masques, la commune est redevable de 241 € à la CA3B (170 masques à la charge de la commune).
- Fête de Drom : la réunion est reportée à début septembre afin de statuer sur le maintien, ou non, de la fête du Village.
- Salle de Réunion : la commune autorise de nouveau les associations à reprendre leurs réunions. La salle de réunion étant trop petite pour respecter les mesures barrières ; la salle des fêtes leur sera louée gratuitement.
- Musikar : l'association Musikar demande la location de la salle des fêtes pour le 30 janvier 2021 (scènes ouvertes).
- Commission bois : M. Larruat fait le compte-rendu de la réunion de la commission bois.
- Travaux isolation : les travaux d'isolation de l'appartement au-dessus de la salle des fêtes sont terminés.
- Site internet : M. Bollache présente les différentes propositions de couleurs de nouveau site internet
- Prochaines réunions :
 - Commission communication
 - Commission Travaux : 29 août 2020 - 11 h
 - Commission voirie : 29 août 2020 - 9 h
 - Commission vie associative : 17 juillet 2020 – 18 h
 - Conseil Municipal : 7 ou 14 septembre 2020 – 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45